

Conseil des Innus de Pessamit

**États financiers
au 31 mars 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 à 4
États financiers	
État des résultats	5
État de l'évolution de la dette nette	6
État des flux de trésorerie	7
État de la situation financière	8
Notes complémentaires	9 à 21
Renseignements supplémentaires non audités	22 à 101



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
810, rue Bossé, 2^e étage
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1L6

T 418 589-2013

Aux membres du
Conseil des Innus de Pessamit

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des Innus de Pessamit (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et l'état des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conseil tire une partie de ses revenus des apports provenant de Services Autochtones Canada (SAC). Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants pour étayer les montants inscrits en Fonds inutilisés à réinvestir et en Contributions reportées - SAC. Nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements pourraient être nécessaires à l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, au passif à court terme au 31 mars 2022 et à l'excédent cumulé au 31 mars 2022.

Le Conseil tire également des revenus de la location de bâtiments résidentiels. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante de la provision pour mauvaises créances d'un montant de 1 031 475 \$ relative aux loyers à recevoir. Nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements pourraient être nécessaires à l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, à l'actif à court terme au 31 mars 2022 et à l'excédent cumulé au 31 mars 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction à l'intention de liquider le Conseil ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le conseil à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Baie-Comeau
Le 10 mars 2023

¹ CPA auditrice permis de comptabilité publique n° A125845

Conseil des Innus de Pessamit

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
Produits		
Contribution globale - SAC	24 010 537	24 366 505
Contributions préétablies et souples - SAC	1 767 889	1 595 575
Contributions fixes - SAC	13 317 489	12 282 652
Contribution - Sécurité publique Canada	1 480 673	999 097
Contribution - Sécurité publique Québec	842 538	922 243
Contributions - Santé Canada	7 923 035	6 609 583
Contributions - CDRHPNQ	910 664	870 442
Contributions des usagers	1 031 333	983 817
Contribution par financement	2 426 990	1 465 192
Pêches et Océans Canada	349 971	157 029
Société canadienne d'hypothèques et de logement	714 070	663 139
Agence du revenu Canada - Soins à l'enfance	465 913	487 910
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	190 000	190 000
Hydro-Québec	4 845 754	2 651 343
Ministère des Transports	710 571	624 816
Revenus locaux	17 015 217	10 439 770
Revenus de placements	1 079 840	545 686
Institut Tshakapesh	-	35 957
	79 082 484	65 890 756
Charges		
Éducation	11 918 877	13 287 263
Développement social	7 990 679	8 545 045
Territoire et ressources	5 321 246	4 196 923
Conseil de bande et terres	4 604 989	4 033 693
Administration	8 111 935	4 665 634
Services publics	14 238 750	11 227 463
Services de santé	9 103 776	7 056 444
Services à l'enfance et à la famille	6 621 870	7 842 004
Projets capitaux	6 258 541	5 316 973
Habitation	2 108 745	1 964 736
Loisirs et sports	619 724	583 381
Sécurité publique	1 956 032	2 044 621
Centre local d'emploi et de formation	1 038 381	1 032 212
Transferts des autres secteurs	(5 465 402)	(3 491 897)
	74 428 143	68 304 495
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant autres éléments	4 654 341	(2 413 739)
Autres éléments		
Capitalisation des immobilisations corporelles et incorporelles	5 663 312	6 723 597
Remboursement en capital de la dette à long terme et contrat de location-acquisition	3 566 332	2 599 682
Contribution par financement	(2 426 990)	(1 590 192)
Quote-part des résultats dans les investissements dans des partenariats commerciaux	798 514	595 839
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 777 879)	(3 613 927)
Excédent des produits sur les charges	8 477 630	2 301 260

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Innus de Pessamit
État de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début		
Solde déjà établi	(10 145 944)	(18 709 890)
Modification comptable (note 2)	(11 580 953)	(2 687 779)
Solde redressé	<u>(21 726 897)</u>	<u>(21 397 669)</u>
Excédent des produits sur les charges	8 477 630	2 301 260
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 663 312)	(6 723 597)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 777 879	3 613 927
Variation des stocks de fournitures	(53 344)	(4 553)
Variation des charges payées d'avance	(4 150)	483 736
Solde à la fin	<u>6 534 703</u>	<u>(329 228)</u>
	<u>(15 192 194)</u>	<u>(21 726 897)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Innus de Pessamit

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022 \$	2021 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	8 477 630	2 301 260
Distribution des intérêts dans des partenariats commerciaux	636 841	
Éléments hors caisse		
Quote-part des résultats dans les investissements dans des partenariats commerciaux	(798 514)	(595 839)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 777 879	3 613 927
Variations des éléments hors caisse de l'état de la situation financière	12 093 836	5 319 348
Variations d'autres éléments d'actifs et de passifs	3 787 722	7 438 714
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>15 881 559</u>	<u>12 758 062</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de placements	(1 351 077)	(336 098)
Variation nette des fonds en fiducie du gouvernement fédéral	(3 180)	(598)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 425 562)	(6 723 597)
Acquisition d'actif incorporel	(100 000)	-
Variation nette des subventions à recevoir	119 927	115 304
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(6 759 892)</u>	<u>(6 944 989)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(5 462 754)	(7 502 778)
Variation nette des contributions reportées	2 350 443	3 065 589
Emprunts à long terme	1 235 240	1 465 192
Remboursements d'emprunts à long terme	(3 526 975)	(2 599 682)
Contrat de location-acquisition	(39 357)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(5 443 403)</u>	<u>(5 571 679)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse au début	3 678 264	241 393
Encaisse à la fin	<u>3 912 068</u>	<u>233 804</u>

Au cours de l'exercice, le Conseil a acquis pour 137 750 \$ d'immobilisations corporelles en contrepartie d'un contrat de location-acquisition.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Innus de Pessamit
État de la situation financière
au 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	3 912 070	233 804
Comptes clients et autres créances (note 4)	20 193 146	19 114 225
Subvention à recevoir - SAA (note 5)	188 602	308 529
Fonds en fiducie du gouvernement fédéral (note 6)	125 120	121 940
Placements (note 7)	29 542 194	28 191 117
Intérêts dans des partenariats commerciaux (note 8)	4 200 577	4 038 904
Total des actifs financiers	<u>58 161 709</u>	<u>52 008 519</u>
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 11)	-	5 462 754
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	9 172 472	9 086 825
Fonds inutilisés à réinvestir (note 13)	16 911 054	12 072 561
Contributions reportées - SAC (note 14)	11 213 568	6 942 007
Contributions reportées - autres (note 15)	2 367 666	4 288 784
Dette à long terme (note 16)	33 590 750	35 882 485
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 17)	98 393	-
Total des passifs	<u>73 353 903</u>	<u>73 735 416</u>
DETTE NETTE	<u>(15 192 194)</u>	<u>(21 726 897)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	112 017 128	110 231 695
Actif incorporel (note 10)	100 000	-
Stocks	82 488	29 144
Frais payés d'avance	39 898	35 748
Total des actifs non financiers	<u>112 239 514</u>	<u>110 296 587</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 23)	<u>97 047 320</u>	<u>88 569 690</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Marie-Josée Vachon
Chef



Conseillère

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Katakuitshet Pessamit (Conseil des Innus de Pessamit) existe en vertu de la Loi sur les Indiens sans être constituée en société par actions. Ses activités sont gérées par un conseil qui, considéré comme un gouvernement, est composé d'un Chef et de six conseillers/conseillères dans le but d'administrer les avoirs de la Nation dans le meilleur intérêt de la communauté. Il est un organisme sans but lucratif exonéré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, le Conseil a modifié rétroactivement la constatation des produits relatifs aux contributions de Services aux Autochtones Canada (SAC) en fonction des ententes signées avec cet organisme. La correction a entraîné pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 une diminution des produits de 8 893 174 \$ et de la dette nette au début de 2 687 779 \$. La correction a également entraîné au 31 mars 2021 une augmentation des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement de 861 600 \$, une augmentation des fonds inutilisés à réinvestir de 12 072 561 \$, une diminution des contributions reportées - SAC de 1 290 140 \$, une diminution des contributions reportées - autres de 63 068 \$ ainsi qu'une augmentation de la dette nette à la fin de 11 580 953 \$.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers consolidés, le Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que le Conseil possède des événements en cours et sur les mesures qu'il pourrait prendre à l'avenir. Les postes nécessitant des estimations élevées sont les revenus reportés et les immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Intérêts dans des partenariats commerciaux

Le Conseil détient des intérêts dans des partenariats commerciaux, tels que définis dans le chapitre SP 3060, Partenariat des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ces placements sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Dépréciation des intérêts dans les partenariats commerciaux

À chaque date de fin d'exercice, le Conseil détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation des intérêts. Dans l'affirmative et si le Conseil détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs des intérêts, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur les intérêts est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures. Les actifs non financiers sont constitués des éléments d'actif acquis, construits, développés ou mis en valeur qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Ils sont normalement utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus. Ils incluent les stocks, immobilisations corporelles et les charges payées d'avance.

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les comptes clients et autres créances, les placements, les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation, les revenus reportés et la dette à long terme. Sauf indication contraire, la direction estime que le Conseil n'est pas exposé à des risques financiers de taux d'intérêt ou de crédit provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Bâtiments résidentiels	3%
Édifices publics	2,5%
Machinerie	10%
Infrastructures	2,5%
Mobilier et équipement	10%
Écoles	2,5%
Matériel roulant	20%
Équipement informatique	20%
Matériel marin	5 et 10 %

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtées à être mises en service.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties car elles ont une durée de vie indéfinie.

Dépréciation des actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Dette nette

Les états financiers du Conseil sont présentés de manière à souligner les actifs financiers nets comme étant la mesure de la situation financière. La dette nette de l'entité correspond au total des actifs financiers moins le total des passifs financiers.

Constatation des produits

Apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus locaux

Les revenus locaux sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes de retraite interentreprises à prestations définies, car le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. Conséquemment, la charge de retraite afférente à ces régimes est comptabilisée à l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel les services sont fournis par les employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Conseil est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients	6 145 280	7 315 054
Loyers à recevoir - S.C.H.L.	2 438 173	2 220 813
Loyers à recevoir - C.B.B.	933 706	854 848
Avances à des particuliers	80 251	81 120
Prêts à des particuliers - rénovation logement	621 195	623 559
Dépôt de garantie	25 000	25 000
Intérêts courus	15 452	15 452
Contributions fixes - SAC	2 332 066	2 225 170
Contributions préétables - SAC	25 000	10 092
Contributions souples - SAC	36 000	36 000
Contributions années antérieures - SAC	8 979 319	7 128 207
Provision pour créances douteuses	21 631 441	20 535 315
	(1 438 295)	(1 421 090)
	20 193 146	19 114 225

Le montant de perte de valeur afférente aux loyers à recevoir - S.C.H.L. est de 17 205 \$ pour l'exercice (16 969 \$ en 2021).

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

5 - SUBVENTION À RECEVOIR - SAA

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	308 529	423 833
Encaissement de l'exercice	(119 927)	(115 304)
Solde à la fin	188 602	308 529

La subvention est à recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones en vertu d'ententes d'aides financières relatives au projet de construction d'un aréna.

Cette subvention, d'un montant initial de 1 640 000 \$, est équivalente au montant du capital emprunté par le Conseil pour réaliser le projet. Elle est encaissable sur une période de vingt ans au moyen de versements semestriels de 70 789 \$, comprenant capital et intérêts, effectués directement auprès de l'institution financière. La portion capital des subventions réduit le montant à payer de la dette afférente.

Les intérêts se rapportant à cet emprunt font également l'objet d'une subvention équivalente en vertu de la même entente. À cet effet, un revenu de subvention et une charge d'intérêts équivalente ont été constatés.

6 - FONDS EN FIDUCIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les comptes en fiducie proviennent des fonds obtenus à partir des capitaux ou de sources de revenus comme il est indiqué à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces fonds sont détenus en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada. La gestion de ces fonds est régie par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

7 - PLACEMENTS

	2022	2021
	\$	\$
Revendications particulières		
Marché monétaire	75 776	20 904
Fonds communs de placements	2 890 725	2 810 349
	2 966 501	2 831 253
Stratégie financière		
Marché monétaire	432 976	319 980
Obligations	14 817 883	14 325 648
Actions de sociétés cotées en bourse	8 545 932	8 263 673
	23 796 790	22 909 301
Encaisse portant intérêt à 1 %	-	21 108
Placement F.N.F.A. 0,9 %	144 658	142 471
Réserve S.C.H.L. portant intérêt au taux préférentiel moins 2,1 % (0,6 % en 2022, 0,35 % en 2021)	2 634 245	2 286 984
	29 542 194	28 191 117

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

8 - INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX

					2022	2021
					\$	\$
				Les		
	Station Uapishka, S.E.N.C	Groupe Umek, S.E.C.	Pêcherie Nikan, S.E.C.	Pêcheries Nitshimau, S.E.N.C.		
ACTIF					Total	Total
Encaisse	318 069	4 936 306	314 135	31 522	5 600 032	4 507 851
Comptes clients et autres créances	124 828	218 974	2 282	19 548	365 632	902 238
Stocks et frais payés d'avance	-	404 625	2 495	-	407 120	200 380
Immobilisations corporelles	3 641 950	4 123 396	-	298 554	8 063 900	8 240 959
Autres actifs	157 000	4 896 446	-	1 617 500	6 670 946	6 250 963
	4 241 847	14 579 747	318 912	1 967 124	21 107 630	20 102 391
PASSIF						
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	282 422	695 953	2 837	16 001	997 213	491 482
Dette à long terme	1 532 309	932 596	187 841	40 000	2 692 746	2 812 410
Autres passifs	2 136 815	1 794 013	-	-	3 930 828	3 868 490
	3 951 546	3 422 562	190 678	56 001	7 620 787	7 172 382
ACTIF NET	290 301	11 157 185	128 234	1 911 123	13 486 843	12 930 009
	4 241 847	14 579 747	318 912	1 967 124	21 107 630	20 102 391
Quote-part de l'intérêts dans des partenariats commerciaux	148 054	3 034 126	62 835	955 562	4 200 577	4 038 904
Revenus	987 858	16 752 084	452 067	854 233	19 046 242	14 680 866
Dépenses	971 759	14 790 209	169 731	465 726	16 397 425	11 758 744
Excédent	16 099	1 961 875	282 336	388 507	2 648 817	2 922 122

Station Uapishka, société en nom collectif

Cette société en nom collectif exploite un lieu de villégiature et les revenus de la société consistent en des revenus locatifs (hébergement et restauration). La société compte deux associés dont le Conseil des Innus de Pessamit qui détient une participation de 51 % et la Réserve mondiale de la biosphère qui détient 49 %.

Groupe Umek, société en commandite

Cette société en commandite est constituée en vertu des dispositions du Code civil du Québec. Sa principale activité est de commercialiser le crabe des neiges et différentes autres espèces marines. La société compte cinq commanditaires dont le Conseil qui détient une participation de 23,33 %.

Pêcherie Nikan, société en commandite

Cette société en commandite exploite un permis de pêche au crabe. Le Conseil détient une participation de 49 %.

Les Pêcheries Nitshimau, société en nom collectif

Cette société en nom collectif exploite un permis de pêche au crabe avec le bateau portant le nom de "Chasseur d'écume". Le Conseil détient une participation de 50 %.

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2022		2021
			Valeur comptable		Valeur comptable nette
			\$	\$	
Bâtiments résidentiels	62 061 055	30 138 068	31 922 987		32 941 231
Édifices publics	42 553 256	13 124 628	29 428 628		30 183 209
Machinerie	4 822 654	1 887 697	2 934 957		2 751 101
Infracstructures	40 558 625	11 781 801	28 776 824		29 405 191
Mobilier et équipement	4 141 496	2 525 023	1 616 473		1 552 153
Écoles	10 195 151	4 859 904	5 335 247		5 472 048
Matériel roulant	6 923 535	4 862 751	2 060 784		2 233 420
Équipement informatique	2 668 270	1 336 435	1 331 835		1 438 114
Matériel marin	1 715 632	1 049 455	666 177		671 457
Immobilisations en cours	7 943 216	-	7 943 216		3 583 771
	183 582 890	71 565 761	112 017 128		110 231 695

10 - ACTIF INCORPOREL

	Coût	Amortissement cumulé	2022		2021
			Valeur comptable		Valeur comptable nette
			\$	\$	
Permis de pêche	100 000	-	100 000		-
	100 000	-	100 000		-

11 - EMPRUNT BANCAIRE

Le Conseil dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 12 000 000 \$ portant intérêts au taux préférentiel plus 1 % (3,7 %; 3,45 % en 2021) et est renouvelable annuellement.

L'emprunt bancaire est garanti par l'universalité des biens mobiliers et créances à la hauteur de 49 000 000 \$.

12 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

		2022		2021
		\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer		7 622 807		6 767 370
Salaires, charges sociales et vacances à payer		919 943		1 297 140
Taxes à la consommation à payer		629 722		1 022 315
		9 172 472		9 086 825

Les sommes à remettre à l'État totalisent 790 993 \$ au 31 mars 2022 (1 021 252 \$ au 31 mars 2021).

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

13 - FONDS INUTILISÉS À RÉINVESTIR

	2022	2021
	\$	\$
Développement économique - Communauté - COVID-19 (Q3QP)	460 384	476 847
Développement social - Service à l'enfance et la famille (Q2C0)	10 044 951	8 610 416
Éducation - Retour sécuritaire à l'école - COVID-19 (Q2BJ)	1 106 848	440 305
Infrastructure communautaire - Eau potable et eau usée - F&E	1 265 381	1 265 381
Infrastructure communautaire - Réouverture immeuble - COVID-19	1 536 923	84 833
École primaire Nussim (Q24B-Q24D)	166 084	
Assistance aux étudiants - Postsecondaire (Q29O)	1 131 149	
Assistance aux étudiants - Écoles provinciales (Q24C)	4 555	
Fonds inutilisé à réinvestir - 2015-2016	1 194 779	1 194 779
	16 911 054	12 072 561

14 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES - SAC

	2022	2021
	\$	\$
Contributions préétablies		
Aide à la vie autochtone (Q2BJ)	285 107	285 107
Soins infirmiers (Q021)	3 733 289	2 299 158
Soins infirmiers - COVID-19 (Q021)	220 413	220 413
Buccodentaire pour enfants (Q021)	91 337	24 042
Programme de bien-être mental (Q21G)	75 516	75 516
Fonctionnement et entretien (Q302)	324 735	324 735
Contributions fixes		
Développement professionnel et institutionnel (Q32J)	171 143	171 143
Développement social - Aide au revenu COVID-19	215 656	215 656
Développement social - Aide au revenu prestation de services	14 013	14 013
Éducation - Programme connexion compétence (Q26G)	238 608	25 664
Éducation - Programme connexion compétence COVID-19 (Q26F)	39 310	39 310
Eau potable et eau usée - Rétablissement des eaux (Q35P)	125 000	125 000
Rénovation de logements CBB (Q3AB)	120 708	120 708
Développement social - COVID-19	281 667	
Développement social - COVID-19 (Q2AF)	135 700	
École Nussim	350 000	
Changements climatiques (QZJF)	90 650	
Établissement de santé - PAPAR (Q3RA)	143 739	83 647
Transport médical - Santé itinérant	10 356	10 356
Programme de bien-être mental (Q21G)	521 191	83 443
Résolution - Travailleur en santé communautaire (Q21M)	7 099	6 266
Initiative sur diabète autochtone (Q221)	53 919	53 919
Accroissement des fournitures (Q231)	3 714	
Solde à reporter	7 252 870	4 178 096

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

14 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES - SAC (suite)

	2022	2021
	\$	\$
Solde reporté	7 252 870	4 178 096
Contributions souples		
Aide au revenu - Gestion des urgences (Q3FP)	1 001 125	1 001 125
Aide au revenu - Besoins fondamentaux (Q29W - Q2AL)	538 747	538 747
Aide au revenu - Projet PAS (Q2AK)	297 879	297 879
Aide à la vie autonome - Foyers nourriciers COVID-19 (Q2BG)	6 660	6 660
Aide au revenu - Projet PAS (Q2AL)	167 021	
Guérisseurs traditionnels (Q01T)	117 329	93 553
Soins à domicile (Q22U)	398 912	179 436
Gestion des installations (Q300)	145 539	145 539
Principe de Jordan (Q2FT)	424 718	500 972
Direction de services (Q02I)	60 085	
Prestation de services (Q22U)	635 474	
Bonification salariale	209 043	
Équipement collectif (Q302)	25 000	
Autres	(66 834)	
	11 213 568	6 942 007

15 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES - AUTRES

	2022	2021
	\$	\$
Contribution des usagers	34 465	34 465
S.C.H.L. - Construction 10 unités	1 149 832	
Contributions - Santé Canada	1 000 884	
Contribution - Sécurité publique	1 319 451	1 795 675
Contributions - C.D.R.H.P.N.Q.	1 013 450	307 501
Loyer perçu d'avance	427	
	2 367 366	4 288 784

16 - DETTE À LONG TERME

	2022	2021
	\$	\$
Effet à payer, garanti par une hypothèque mobilière de 14 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal portant sur l'universalité des biens mobiliers de l'emprunteur ainsi qu'une hypothèque mobilière de 35 000 000 \$ en faveur de toutes les créances reliées ou découlant de l'Entente Pessamit, au taux préférentiel plus 1 % (3,70 %; 3,45 % en 2021), remboursable par versements mensuels de 17 460 \$, échéant en novembre 2036	3 058 872	3 268 389
Billet à demande, garanti par une hypothèque mobilière de 14 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal portant sur l'universalité des biens mobiliers de l'emprunteur ainsi qu'une hypothèque mobilière de 35 000 000 \$ en faveur de toutes les créances reliées ou découlant de l'Entente Pessamit, au taux préférentiel plus 1 % (3,70 %; 3,45 % en 2021), remboursable par versements mensuels de 25 210 \$, échéant en	5 092 020	5 394 540
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant cinq maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,61 %, remboursable par versements mensuels de 3 794 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2024	627 146	643 348

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant huit maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,61 %, remboursable par versements mensuels de 6 071 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2024

1 003 433 1 029 357

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant six maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,30 %, remboursable par versements mensuels de 4 411 \$, capital et intérêts, renouvelable en mars 2024

751 770 771 984

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, 4,30 %, remboursable par versements mensuels de 1 960 \$, capital et intérêts, renouvelable en mars 2024

334 251 343 191

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,7 %, remboursable par versements semestriels de 71 850 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2024

402 228 526 839

Effet à payer, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant dix maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,98 %, remboursable par versements mensuels de 4 292 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2025

853 212 896 137

Effet à payer, garanti par de la machinerie, 3,9 %, remboursable par des versements mensuels de 3 870 \$, capital et intérêts, échéant en août 2023

63 898 106 926

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,7 %, remboursable par versements semestriels de 20 173 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2024

113 314 148 109

Billet à demande, garanti par une hypothèque mobilière de 14 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal portant sur l'universalité des biens mobiliers de l'emprunteur ainsi qu'une hypothèque mobilière de 35 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal portant sur l'universalité de toutes les créances reliées à ou découlant de l'Entente Pessamit, 0,73 %, remboursable par versements mensuels de 58 333 \$, capital seulement, échéant en mars 2029

6 295 000 6 995 000

Effet à payer faisant l'objet d'une subvention équivalente de la part du Secrétariat aux Affaires autochtones, 3,96 %, remboursable par versements semestriels de 70 789 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2023

188 602 308 529

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant neuf maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,79 %, remboursable par versements mensuels de 6 235 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2026

1 309 035 1 373 257

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant seize maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,07 %, remboursable par versements mensuels de 6 482 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2024

576 994 651 402

Conseil des Innus de Pessamit

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant seize maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 3,85 %, remboursable par versements mensuels de 4 412 \$, échéant en juillet 2022

57 185

123 954

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant trente-quatre maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,3 %, remboursable par versements mensuels de 16 628 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2024

1 325 540

1 475 489

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant sept maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,51 %, remboursable par versements mensuels de 3 165 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre

559 424

589 618

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant dix maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,48 %, remboursable par versements mensuels de 2 856 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2023

39 865

73 798

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant onze maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,13 %, remboursable par versements mensuels de 2 585 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2026

124 421

153 421

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant vingt-six maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,98 %, remboursable par versements mensuels de 2 979 \$, capital et intérêts, échéant en avril

143 047

177 520

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant quinze maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2,41 %, remboursable par versements mensuels de 2 990 \$, capital et intérêts, renouvelable en

195 104

225 896

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant quatre maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 745 \$, capital et intérêts, renouvelable en

42 651

50 425

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant onze maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2,50 %, remboursable par versements mensuels de 2 248 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023

128 710

152 171

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant seize maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,87 %, remboursable par versements mensuels de 3 399 \$, capital et intérêts, renouvelable en mai 2024

163 381

200 740

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant six maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 0,68 %, remboursable par versements mensuels de 2 615 \$, capital et intérêts, renouvelable en octobre 2025

156 776

186 985

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant six maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,88 %, remboursable par versements mensuels de 2 689 \$, capital et intérêts, renouvelable en février 2027	220 931	250 138
Effet à payer, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant trente et une maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,97 %, remboursable par versements mensuels de 10 863 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2023	1 047 175	1 155 814
Effet à payer, garanti par une hypothèque mobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant dix-neuf maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,97 %, remboursable par versements mensuels de 6 658 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2023	641 816	708 402
Effet à payer à l'égard des frais de négociation concernant une revendication d'infrastructures traversant la rivière Betsiamites, sans intérêt, remboursable à la date de revendication	15 000	15 000
Effet à payer à l'égard des frais de négociation concernant une revendication de terres, sans intérêt, remboursable à la date de la revendication	130 809	130 809
Effet à payer, à l'égard des frais de négociation concernant une revendication de la Route 138, sans intérêt, remboursable à la date du règlement de la revendication	122 649	122 649
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant cinq maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,22 %, remboursable par versements mensuels de 2 337 \$, capital et intérêts, renouvelable en mai 2026	456 885	479 509
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant vingt-huit maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,56 %, remboursable par versements mensuels de 13 825 \$, capital et intérêts, renouvelable en août 2023	1 877 826	1 970 438
Effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements mensuels de 18 291 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2024	1 585 672	1 752 970
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Banque de Montréal, grevant sept maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 4,56 %, remboursable par versements mensuels de 3 435 \$, capital et intérêts, renouvelable en août 2023	466 624	489 637
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant trois maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 1 633 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2023	302 822	318 387
Effet à payer, garanti par une hypothèque immobilière en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, grevant dix maisons résidentielles et par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2,39 %, remboursable par versements mensuels de 6 332 \$, capital et intérêts, renouvelable en mars 2023	1 160 604	1 208 359

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

Effet à payer, garanti par de la machinerie d'une valeur comptable nette de 268 402 \$, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 7 406 \$, échéant en août	214 781	303 656
Financement en cours dont les modalités restent à déterminer	1 656 576	1 109 692
Effet à payer, 7,99 %, remboursable par versements mensuels de 1 791 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2026	84 701	-
	33 590 750	35 882 485
Tranches échéant à moins de un an		
Sujette à renouvellement	1 160 604	-
Autre (a)	4 543 245	-
	5 703 849	
	27 886 901	35 882 485

(a) La tranche échéant à moins de un an - Autre, inclut les versements estimatifs à effectuer jusqu'à la date d'échéance de l'effet à payer.

Les versements estimatifs sur la dette long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 5 703 849 \$ en 2023, 2 734 100 \$ en 2024, 2 641 987 \$ en 2025, 2 465 471 \$ en 2026 et à 2 401 119 \$ en 2027.

17 - OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2022	2021
	\$	\$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à du matériel roulant loué, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 3 936 \$, échéant en avril 2024	98 393	-
Tranche échéant à moins de un an	47 232	-
	51 161	-

Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices en vertu du contrat de location-acquisition et le solde de l'obligation s'établissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant les 31 mars	
2023	47 232
2024	47 232
2025	3 929
Total des paiements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-acquisition	98 393
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	-
Solde de l'obligation	98 393

18 - ÉVENTUALITÉS

Le Conseil a conclu des accords de contribution avec différents ministères des gouvernements fédéral et provincial. Le financement versé conformément à ces accords est assujetti à un remboursement si le Conseil de Innus de Pessamit ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

Conseil des Innus de Pessamit
Notes complémentaires
au 31 mars 2022

Également le Conseil possède un terrain sur lequel des équipements pétroliers sont installés. Le Conseil est exposé au risque lié à la décontamination future de ces sites. Il estime qu'il est difficile de déterminer la probabilité que ces événements futurs se produisent et qu'il serait difficile de faire une estimation raisonnable des coûts. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

19 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Une partie importante des revenus du Conseil provient de subventions gouvernementales fédérales et provinciales. La nature et la portée de ces revenus a une telle importance que le Conseil des Innus de Pessamit en dépend sur le plan économique.

20 - RÉSULTATS BUDGÉTÉS

Le Conseil n'a pas préparé de données budgétaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

21 - RÉSERVE - S.C.H.L.

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.), un montant annuel variant entre 360 \$ et 1 000 \$ par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et ces intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou des instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la S.C.H.L. peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la S.C.H.L. Les retraits sont

22 - PASSIF AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT DES SITES CONTAMINÉS

Le Conseil devra assumer les coûts liés à la réhabilitation d'un site contaminé dont il a la responsabilité ou dont il est probable qu'il aura la responsabilité, pour lequel aucun passif n'est constaté aux états financiers puisque, à la date des états financiers il n'était pas prévu que des avantages économiques futurs soient abandonnés en raison de l'emplacement du site et de la nature de la contamination qui y est limitée, qu'elle ne représente pas de risque pour la santé et la sécurité ou pour l'environnement, il n'est pas possible d'évaluer les coûts d'assainissement de l'autre site vu que le déversement est survenu au cours du dernier exercice et que les données ne sont pas disponibles pour procéder à une estimation raisonnable du

23 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	-	-
Solde déjà établi	100 150 643	88 956 210
Modification comptable (note 2)	<u>(11 580 953)</u>	<u>(2 687 779)</u>
Solde redressé	88 569 690	86 268 431
Excédent des produits sur les charges	8 477 630	2 301 260
Solde à la fin	<u>97 047 320</u>	<u>88 569 691</u>

L'excédent accumulé se détaille comme suit :

Investi net dans les immobilisations et autres actifs	78 616 588	74 657 739
Excédent de fonctionnement affecté	27 834 584	27 756 935
Déficit de fonctionnement non affecté	<u>(9 403 852)</u>	<u>(13 844 983)</u>
	97 047 320	88 569 691